

Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques spécifique Chiens (ACACED CHIENS)

Contexte

Les activités exercées en lien avec les animaux de compagnie des espèces domestiques doivent s'effectuer dans le respect du bien-être animal, et en sécurité. Elles font l'objet d'attentes sociétales fortes et touchent un très large public. Sont visés en particulier la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Les éleveurs de chiens et de chats cédant à titre onéreux plus d'une portée par an et l'exercice à titre commercial d'activités de vente d'animaux de compagnie sont également concernés. Une formation est nécessaire pour assurer ces activités.

Dans chaque cas cité ci-dessus, au moins une personne en contact avec les animaux doit détenir l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie des espèces domestiques. La formation présentée ici permet l'obtention de cette attestation.

Les attestations de connaissances relatives à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques délivrées en application des dispositions en vigueur au 1^{er} septembre 2025, sont considérées comme équivalentes à la formation au transport d'animaux vivants (TAV) pour les espèces citées.

Objectifs de la formation

Formation certifiante : RS 5650 Publ° 10 décembre 2021 - certificateur MASA

Se présenter à l'évaluation concernant l'exercice des activités liées aux animaux domestiques selon la catégorie choisie : chien

Être en règle avec les exigences de l'Ordonnance no 2015-1243 du 7 octobre 2015 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie

Public concerné

Toute personne souhaitant obtenir un certificat de capacité pour les animaux domestiques dans un cadre professionnel du moment où elle est en contact directement avec les animaux, pour l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage de chiens et de chats ainsi que pour les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques, l'extension de l'exigence du certificat de capacité pour les animaux domestiques aux personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques. Les personnes justifiant d'un diplôme donnant équivalence à l'attestation de connaissance sont dispensés de cette dernière. Une liste de diplôme est proposée par catégorie dans l'arrêté du 26 novembre 2024.

Prérequis des participants

Aucun

Contenu

Bases réglementaires

Acquisition des savoirs de base concernant les 8 domaines de connaissances précisés à l'arrêté du 26 novembre 2024 :

- le logement
- l'alimentation
- la reproduction
- la santé animale
- le comportement
- la réglementation relative à l'animal
- le transport
- la sélection

Méthodes et moyens

Tour de table pour adapter le contenu de la formation aux connaissances actuelles et aux attentes des participants. Les connaissances des participants seront complétées par un apport théorique. Bilan de la formation réalisé en groupe à la fin de l'action de formation par l'échange et la discussion.

Mode de validation des acquis

Attestation de suivi de la formation, modèle pouvant servir dans le montage d'un dossier VAE.

Une évaluation est obligatoire en fin de votre formation. L'évaluation grâce à une application WEB sera réalisée en fin de formation. Le nombre de questions sera variable en fonction du nombre de catégories choisies (de 30 à 60 questions). A la suite de cette formation-évaluation, vous recevrez une attestation de réussite du test si tel est le cas.

Satisfaction en 2026 : 89%

Intervenants

Anne TROTZIER, Ethologue diplômée et Comportementaliste pour chiens et chats, spécialiste de la relation Homme/Animal.

Victoria BANO, Formatrice en techniques animalières

Coordinatrice stages courts : Murielle LEPINOY



2,5 jours
17h00 + 1h00 de test



Rouffach



27 au 29 octobre 2026

Tarifs 2026

374€ nets* par participant

*Organisme non assujetti TVA

Le prix inclut l'accès à des ressources pédagogiques (livret du stagiaire) et des QCM en ligne.

Des possibilités de financement existent en fonction de votre statut.

[Finançable par le CPF](#)

Nous contacter

03 89 78 73 07

cfppa.rouffach@educagri.fr